

A 6361

CONSTRUCTA VENTE

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Frs
Siège social : 42 Allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE

RCS MARSEILLE B.065.805.822
SIRET : 065.805.822.00015

6513582

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Le 23 Juin
A 11 heures,

Au siège social, les actionnaires de la Société anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 153 Bd Haussmann - 75008 PARIS, sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 2 Juin 1995.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian CHIANALINO en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Claude MARCEL pour CONSTRUCTA, l'actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Eric FAZILLEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Marius AUBERT, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, sur les comptes et l'activité au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 1994,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes, affectation des résultats,
- Quitus de gestion aux Administrateurs,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par la loi du 24 juillet 1966,
- Démission de Monsieur Jacques DE PERETTI, administrateur,
- Départ à la retraite de Monsieur Marius AUBERT, Commissaire aux comptes titulaire et démission de Monsieur Jean AUBERT, commissaire aux comptes suppléant.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des justificatifs de convocation à la présente Assemblée,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 1994,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Il est rappelé que ces documents ainsi que tous autres documents ou renseignements exigés par la législation ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que les actionnaires répondant aux conditions réglementaires ont pu sur demande en recevoir copie dans le même délai.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil et les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, donne quitus de son mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'affectation du résultat, décide que celui-ci, qui s'établit comme suit :

Perte de Frs 1.283.276,99

sera affecté de la façon suivante :

- Report à nouveau : - 1.283.276,99 Frs

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, remarque étant faite que les administrateurs intéressés ne prennent pas part au vote et que les voix qu'ils détiennent ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques DE PERETTI de son mandat d'administrateur à la date du 31 Mars 1995 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du départ à la retraite de Monsieur Marius AUBERT, commissaire aux comptes de la Société, et de la démission de Monsieur Jean AUBERT, commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale décide de nommer :

- le Cabinet GUERARD VIALA - 125 Rue de Montreuil - 75011 PARIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- Monsieur Philippe BOUILLET, 125 Rue de Montreuil - 75011 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

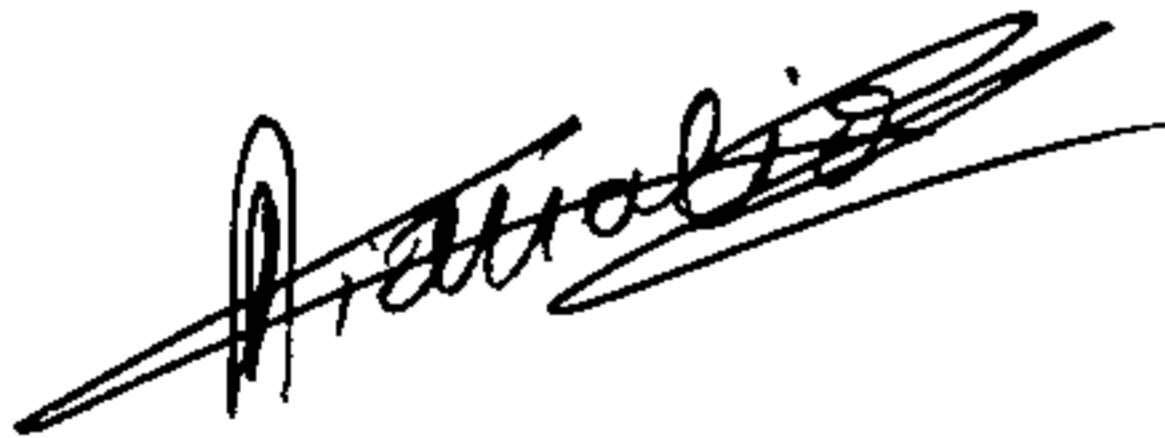
Les nominations sont faites pour la durée restant à courir du mandat des prédécesseurs soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 1997.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

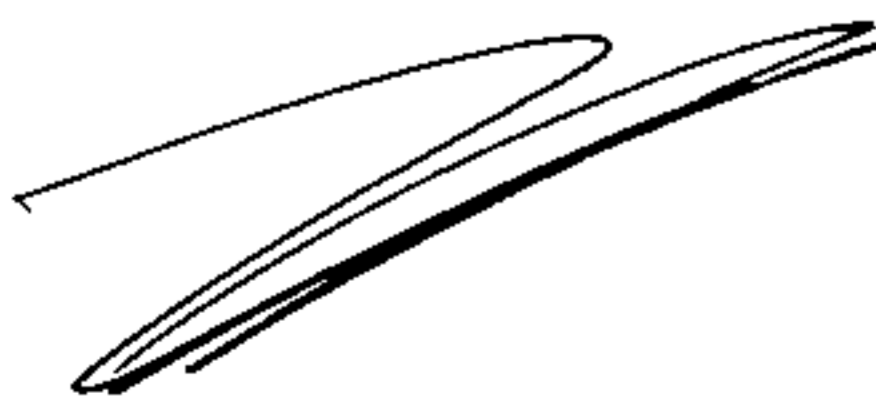
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président :
Christian CHIANALINO



Secrétaire



Scrutateurs:

